

# AU CONSEIL COMMUNAL DE CHESEaux-SUR-LAUSANNE

## RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 51/2015

PRÉAVIS 51/2015

"DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BEACH-VOLLEY SUR LE SITE DE L'ESPACE PUBLIC ET SPORTIF DE DERRIÈRE-LA-VILLE"

Composition de la commission :

• Monsieur Alessandro Fabbri	1 <sup>er</sup> Membre
• M. Jean-François Pinget	Membre
• M. Paul-Edouard Baudat	Membre
• Mme Isabelle Schiess	Membre
• M. Gianni Arico	Membre et Rapporteur
• Laurent Deschamps	Membre suppléant
• Emma Decotignie	Membre suppléante

La commission s'est réunie une seule fois :

- Le mercredi 4 février 2015 à 19h.00 en salle de Municipalité, en présence de Monsieur Pierre Hämmerli, municipal responsable et de Madame Jacqueline Dieperink, présidente du Conseil.
  - M. Paul-Edouard Baudat, excusé, est remplacé par M. Laurent Deschamps, membre suppléant.
  - Les membres de la commission ont convenu que M. Arico agisse en qualité de rapporteur.
- Le présent rapport a été finalisé et approuvé par tous les membres par échange de courriels.

Le municipal, Pierre Hämmerli, a présenté et commenté le préavis lors la séance et a répondu de façon exhaustive à toutes les questions qui lui ont été posées par la commission. Cela a permis aux membres de celle-ci de se faire une idée précise sur l'objet et de pouvoir se déterminer sur le bien-fondé et les raisons de celui-ci. Entre-autres, concernant l'aménagement, la qualité et la pérennité de la réalisation, les points suivants ont été abordés : la sécurité, un grillage de protection, la bâche, le réglage de la hauteur du filet, la visibilité de la réglementation ad hoc, l'opportunité de la pose d'un tube, idem pour une amenée d'eau avec bac/robinet/pédiluve à proximité et la pose éventuelle d'une caméra. Toutes ces questions ont été traitées par le municipal et répondues, certaines dans un second temps, à la satisfaction de la commission.

Vu le coût élevé de la pose, en plus de la bâche, d'un grillage de protection, non prévu, ainsi que la pose, également non prévue, d'une caméra de surveillance, la commission est d'accord d'abandonner cette demande et de voir à l'usage. Également, en ce qui concerne l'installation non prévue d'une borne électrique, aussi non prévue, et l'installation d'un robinet/pédiluve à proximité immédiate, à côté des terrains, s'il s'est avéré utile de les avoir, l'analyse montre que ce besoin n'est pas vraiment évident et ne justifie pas les coûts supplémentaires d'installation, de compteur et d'entretien. Enfin, la commission prend acte que la réalisation du terrain de Beach-Volley répond aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA) notamment en ce qui concerne l'éloignement suffisant du poteau de basket-ball.

Considérant l'évolution et le développement de Cheseaux et que l'objet correspond aux attentes des écoles, du VBC et d'une partie de la population, il est apparu évident à la commission que le besoin d'un terrain de Beach-Volley, tel que décrit sur le préavis, est réel et nécessite sa réalisation.

L'ensemble de la commission est convaincu que la demande de crédit correspond au plus juste aux travaux à exécuter et que le résultat sera conforme aux objectifs. Ainsi, après l'analyse des arguments, du préavis et des coûts, la commission reconnaît à la municipalité l'opportunité d'accorder le crédit demandé.

Par conséquent et en conclusion, la commission vous propose à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accorder à la municipalité un

**Crédit de 98'600.--**

destiné à la réalisation des travaux prévus, amortissable en dix ans, et demande en même temps décharge de son mandat.

Les membres de la commission :

Alessandro Fabbri 1 <sup>er</sup> membre	Jean-François Pinget Membre	Isabelle Schiess Membre	Laurent Deschamps Membre	Gianni Arico Membre rapp.
---	--------------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------

Cheseaux-sur-Lausanne, le mardi 24 février 2015